

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

TII13631

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-sixième session ordinaire**

**23 - 27 janvier 2015**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/878(XXVI)**

Original : anglais

**RAPPORT DE LA NEUVIEME CONFERENCE DES MINISTRES DU  
COMMERCE DE L'UA, DU 1<sup>ER</sup> AU 5 DECEMBRE 2014,  
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

TI13631

**CONFERENCE DES MINISTRES DU  
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE  
NEUVIEME SESSION ORDINAIRE  
01-5 DECEMBRE 2014  
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**AU/TI/TD/CAMoT-9 /RPT.MIN/FINAL**

Original: anglais

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE  
4-5 DECEMBRE 2014**

## RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DU COMMERCE

### INTRODUCTION

1. La neuvième Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMOT) a eu lieu, au niveau ministériel, au siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie), du 04 au 05 décembre 2014. Elle a été présidée par H.E. M. Carl Hermann Schlettwein, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la Namibie.

### PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion les États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales et les organisations partenaires suivantes étaient également présentes: CENSAD, COMESA, CEDEAO, IGAD, SADC, BAD, CEA, CNUCED, ARSO, FEWACCI et l'Union européenne. La liste des participants est jointe en annexe 1.

### DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

#### Point 1 de l'ordre du jour: Cérémonie d'ouverture

4. Plusieurs personnalités sont intervenues lors de la Cérémonie d'ouverture. Il s'agit notamment de: M. Roberto Azevedo, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, S.E. M. Abdalla Hamdock, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Mme Arancha Gonzalez, Directrice générale du Centre de Commerce international, S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire en charge du Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission de l'Union africaine et de S.E. M. Carl Hermann Schlettwein, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de Namibie, Président de la Conférence.

*Allocution de M. Roberto Azevedo, Directeur général de l'OMC*

5. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Roberto Azevedo, a reconnu que l'Afrique faisait toujours l'objet d'une large publicité dans les possibilités offertes en matière de commerce et d'investissement et de croissance future. Il a encouragé l'Afrique à continuer d'exploiter le commerce pour répondre aux besoins et au potentiel de sa population juvénile, et réaliser les fondamentaux macroéconomiques des perspectives de croissance. Tout en notant le faible niveau du commerce intra-africain, M. Azevedo a déclaré que les efforts déployés en vue de stimuler le commerce intra-africain et mettre en place la ZLEC étaient compatibles avec le programme multilatéral d'intégration et contribueront à

une meilleure intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral. Il a également appelé les pays africains à s'engager davantage aux niveaux mondial et multilatéral et à faire entendre leurs voix plus haut et fort que jamais à l'OMC.

6. Le Directeur général a rappelé l'avancée décisive enregistrée à Genève sur la mise en œuvre de l'Accord de Bali, qui a eu pour effet de maintenir la « clause de paix » et donc de reconnaître l'importance de la sécurité alimentaire en Afrique; le nouvel accord de facilitation des échanges, qui est entré en vigueur en novembre 2014, favorise l'assistance technique aux membres signataires, y compris aux PMA, au Groupe africain et au Groupe des États ACP; par ailleurs, le programme de travail de l'après Bali permet aux membres de poursuivre leur participation aux négociations sur les autres questions en suspens du Programme de développement de Doha, parmi lesquelles notamment celles relatives à l'agriculture, au coton et aux PMA.

7. Tout en réaffirmant que l'OMC se tient prête à soutenir l'Afrique dans ses efforts, il a souligné la nécessité pour l'Afrique de se concentrer sur ce qui est essentiel et réalisable. En conclusion, il a invité tous les pays à prendre part au cinquième Examen global de l'aide pour le commerce, qui se tiendra du 30 juin au 2 juillet 2015 à Genève, et qui portera sur les questions liées au renforcement des capacités de négociation des pays et à la prolongation du Cadre intégré renforcé (CIR) qui est arrivé à expiration.

*Allocution de S.E. M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA*

8. Dans l'intervention qu'il a faite au nom de M. Carlos Lopes, Sous-secrétaire des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint, a rappelé aux participants que la Conférence se déroule à un moment très important où les États membres sont fortement engagés dans plusieurs négociations commerciales multilatérales, régionales et bilatérales cruciales. Il a rappelé le contexte général du dialogue sur le commerce en mettant l'accent sur les progrès réalisés par l'Afrique dans l'économie mondiale. Il a souligné l'urgence d'une transformation économique de l'Afrique en indiquant que seul un changement structurel peut traduire la croissance économique en une intensification de la création d'emplois et en une réduction plus rapide de la pauvreté. Il a appelé à la nécessité de faire en sorte que les ressources qui ont été promises par les partenaires au développement pour appuyer les réformes de facilitation du commerce de l'Afrique soient effectivement fournies et que les priorités stratégiques de l'Afrique, en particulier les déséquilibres et les distorsions notoires sur le marché agricole international soient prises en compte de manière adéquate.

9. En ce qui concerne les accords commerciaux méga-régionaux, M. Hamdok a souligné qu'ils pouvaient stimuler le commerce international et la croissance mondiale et avoir des retombées positives sur l'Afrique, mais qu'ils pouvaient également conduire à une certaine érosion des régimes préférentiels et affecter les règles et les normes internationales. Tout en appelant à la poursuite du plaidoyer en faveur d'un renouvellement continu de l'AGOA, il a rappelé que les régimes préférentiels ne représentaient qu'un simple outil de renforcement de la compétitivité des économies de l'Afrique et non une fin en soi. S'agissant des APE, il a souligné la

nécessité de coordonner la mise au point définitive des APE par différents blocs de négociation pour minimiser les obstacles à l'intégration régionale et de veiller à ce que les dispositions les plus favorables retenues dans l'un des blocs s'étendent aux autres. Il a également appelé à l'utilisation de la période de transition pour ordonnancer le processus de libéralisation avec l'agenda de l'intégration régionale de l'UE et de l'Afrique. Il a en outre souligné que l'Afrique doit préserver et exploiter le champ d'intervention qu'elle a durement acquis pour poursuivre ses objectifs de développement.

**10.** Pour conclure, M. Hamdok a salué l'évolution louable des CER vers la création de la ZLEC, mais a mis en garde contre la fragmentation des marchés et des barrières commerciales. Il a souligné que la ZLEC était un objectif stratégique essentiel, qui visait non seulement à soutenir la transformation de l'Afrique, mais aussi à améliorer les conditions de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. En vue de la réalisation de cet objectif historique envisagé, Il a exhorté les États membres à adopter le concept de «l'Afrique avant tout».

*Allocution de Mme Arancha Gonzalez, Directeur exécutif du CCI*

**11.** Le Directeur exécutif du CCI a rappelé qu'en 2013, lors de son premier discours devant les ministres du Commerce de l'Union africaine, elle a pris l'engagement de placer l'Afrique au cœur des interventions du CCI. Elle a déclaré qu'à l'heure actuelle, 67% des interventions du CCI visent l'Afrique sub-saharienne, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement. Elle a remercié le Rwanda qui a accueilli avec succès le Forum mondial de développement économique tenu en juillet 2014 et a félicité la Zambie et Maurice qui ont remporté des prix en novembre 2014 au cours de la Cérémonie de remise des récompenses de l'Organisation mondiale de promotion du commerce (WTPO). Elle a également informé la réunion que le Maroc accueillera la prochaine Organisation mondiale de promotion du commerce.

**12.** Mme Gonzalez a réaffirmé que le CCI travaillera en collaboration avec la Commission de l'UA, les CER et les États membres en vue de la mise en place de la ZLEC, en se concentrant sur les domaines où il peut apporter de la valeur ajoutée sur la base de son Plan stratégique (2015-2017). À cet égard, elle a souligné les consultations en cours avec la Commission de l'UA pour opérationnaliser l'African Business Council et l'Observatoire du commerce dans le cadre de la structure de gouvernance de la ZLEC. Elle a ensuite évoqué quelques six autres domaines d'intervention du CCI en Afrique, tels que le renseignement sur le commerce et le marché, les chaînes de valeur mondiales en particulier dans l'agro-industrie et les services, le commerce inclusif et vert, la promotion des investissements et du commerce par les chambres de commerce, le travail sur les PME, l'intégration régionale en particulier les mesures de facilitation du commerce et la liaison des PME aux marchés internationaux.

**13.** Elle a conclu en soulignant la nécessité de s'attaquer aux barrières tarifaires et non tarifaires en Afrique et a affirmé la volonté du CCI de passer de 'l'engagement à l'action' en soutenant le secteur privé et les PME en tant que moteurs de l'intégration régionale en Afrique.

*Allocution de S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie*

14. Au nom de S.E. la Présidente de la Commission de l'UA, Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie, a souhaité la bienvenue aux ministres, aux invités spéciaux et à tous les participants à la neuvième session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA. Elle a déclaré que la vision énoncée dans l'Agenda 2063 d'une « **Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale** » ne peut être réalisée que si l'Afrique intensifie ses efforts en vue d'atteindre une croissance économique rapide, inclusive, qui réduit la pauvreté et est durable.

15. Elle a rappelé qu'il y a trois ans, lors de l'adoption de la ZLEC, il était déjà grand temps de passer de la rhétorique à l'action concrète. Elle a rappelé la réunion au cours de laquelle la responsabilité avait été confiée à la Conférence en tant qu'organe politique clé de l'UA de faire avancer le processus d'intégration du marché africain. Elle a ajouté que cela impliquait de s'assurer que les négociations de la ZLEC commencent effectivement en 2015 comme prévu dans la feuille de route approuvée par le Sommet de l'UA et s'assurer également de la mise en place rapide des organes prévus dans l'architecture de la ZLEC. Elle a souligné l'importance d'accélérer l'intégration des marchés africains compte tenu de l'évolution récente sur la scène mondiale à l'instar de l'émergence des méga ALE entre les principaux acteurs du commerce mondial.

16. Elle a informé la réunion des activités de la Commission de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre de la BIAT et de la ZLEC, y compris un programme sur le commerce des services qui est essentiel pour la modernisation et la transformation de l'économie africaine et la participation de la Commission de l'UA au développement et à la mise en œuvre des activités des programmes de facilitation du commerce par les États membres et les CER. À cet égard, elle a rappelé l'organisation de réunions régulières des directeurs généraux des administrations douanières en Afrique, qui ont élaboré et soumis plusieurs propositions sur les questions de facilitation du commerce telles que les réglementations et les procédures douanières simplifiées, l'intégrité dans les opérations de douane, et l'inter connectivité des systèmes d'information douaniers: Toutes ces propositions visent à faciliter le commerce, à réduire les coûts de faire des affaires et par conséquent, à augmenter la compétitivité des produits africains. La Commissaire a également déclaré que l'Afrique attend de la communauté internationale qu'elle apporte le soutien technique et financier approprié pour la mise en œuvre des programmes et des activités de facilitation des échanges en Afrique, y compris ceux qui sont nécessaires en vertu de l'accord de l'OMC de Bali sur la facilitation du commerce.

17. La Commissaire a déclaré que la position des chefs d'État et de gouvernement est que l'Afrique doit rester tributaire d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui abordera les préoccupations et les intérêts des pays africains. À cet égard, elle a rappelé que la force de l'Afrique dans les négociations commerciales qui impliquent des partis puissants réside dans l'unité et la solidarité et que le continent doit être stratégique dans son positionnement et son

articulation de ce qu'il désire vraiment des négociations post Bali. En ce qui concerne les APE, elle a déclaré que la Commission de l'UA continuera de suivre le processus de la conclusion, de la ratification et de la mise en œuvre des accords en vue de s'assurer que les APE n'affaiblissent pas le processus d'intégration régionale et continentale de l'Afrique et ne retardent pas la croissance du commerce intra-africain. Elle a informé la réunion que le renouvellement de l'AGOA reçoit une réponse favorable de la part des États-Unis, mais que l'Afrique doit poursuivre l'intensification de ses efforts de lobbying et de sensibilisation afin de matérialiser la ré-autorisation de l'AGOA dès que possible et d'éviter la perte de contrats et d'emplois. Elle a appelé les États membres à engager dans toutes les entreprises commerciales le secteur privé, la société civile, le milieu universitaire, les groupes de réflexion et les partenaires. Pour conclure, elle a remercié les Groupes africains et les hauts fonctionnaires pour leurs efforts inlassables et leur dévouement pour l'avancement de l'agenda du commerce africain.

*Allocution d'ouverture de S.E. M. Carl Hermann Schlettwein, Président de la Conférence*

**18.** Dans son allocution, le Président du Bureau de la CAMOT 9, M. Carl-Hermann G. Schlettwein, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la Namibie, a remercié les États membres pour leur soutien et la confiance qu'ils lui ont faite de lui confier la direction du Bureau, et a félicité le Bureau sortant pour son habile gestion des affaires de la conférence.

**19.** Il a indiqué que l'Afrique avance, soulignant les progrès accomplis ces dernières années vers le développement économique. Toutefois, il a déclaré que certains défis qui sont au-delà de la zone de libre-échange continentale et de l'intégration continentale doivent être relevés. Parmi les principaux problèmes que l'Afrique a à tous les niveaux, il a cité les suivants : un immense secteur informel, une assiette fiscale étroite avec une forte dépendance sur les douanes et des revenus d'accise, des déficits importants dans les infrastructures, les problèmes de fragmentation liés à la circulation des personnes, à la politique commerciale, à la politique industrielle et à la facilitation du commerce. Ces problèmes doivent être résolus pour que soit réalisée la compétitivité tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières africaines. Il a également souligné la nécessité d'orienter les efforts vers l'industrialisation, qui est la seule voie permettant à l'Afrique d'atteindre la croissance économique. Il a insisté sur le fait que sans industrialisation en Afrique, la recherche de l'accès au marché ne donnera pas de grands résultats ; il a en outre lancé un appel aux États membres pour qu'ils s'assurent que la ZLEC comprend un pilier industriel. La nécessité de renforcer les capacités productives et la valeur ajoutée doit constituer une partie importante de l'agenda de l'intégration économique tant aux niveaux régional que continental.

**20.** Il a conclu son propos en rappelant aux participants que le transport et les télécommunications sont essentiels à la circulation des marchandises et des services et qu'ils doivent être prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action BIAT/ZLEC. Il a demandé aux participants de veiller à ce que les gains économiques tirés du commerce soient générateurs de richesses afin de lutter contre le chômage et de promouvoir la croissance économique mondiale.

**Point 2 de l'Ordre du jour: Composition du Bureau**

21. La Conférence a élu les membres du bureau comme suit:

Président:	Namibie (Afrique australe)
1 <sup>er</sup> Vice-président:	Soudan (Afrique de l'Est)
2 <sup>ème</sup> Vice-président:	Egypte (Afrique du Nord)
3 <sup>ème</sup> Vice-président:	Ghana (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur:	Tchad (Afrique centrale)

**Point 3 de l'Ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et Organisation des travaux**

22. Les participants à la Conférence ont examiné et adopté l'ordre du jour et le programme de travail tels qu'amendés.

**Point 4 de l'Ordre du jour: Table ronde sur les Tendances du commerce et des investissements mondiaux**

23. Le débat du Groupe d'experts sur les Tendances du commerce et des investissements mondiaux a été animé par S.E Nkopane Monyane, Ambassadeur du Lesotho en Suisse et coordonnateur du Groupe africain sur les questions de l'OMC. Dans son allocution liminaire, l'Ambassadeur a indiqué que l'augmentation des Méga-accords commerciaux régionaux a des répercussions économiques et géopolitiques importantes sur l'Afrique et que par conséquent, les pays africains doivent accélérer la mise en place de la ZLEC, mettre davantage l'accent sur la compétitivité et plaider pour que les pays développés tiennent compte de la position africaine au cours de leurs négociations sur les MRTA.

24. **Le panel était composé de :** l'Honorable Dr Ekwow SPIO-Garbrah, **Ministre du Commerce** et de l'Industrie du Ghana, Dr Arancha Gonzalez, directeur exécutif du Centre du commerce international et Dr Yonov Agah, Directeur général adjoint de l'OMC.

25. L'Honorable Dr. Ekwow SPIO-Garbrah, **Ministre du Commerce** et de l'Industrie du Ghana a rappelé que depuis un certain temps, les principales puissances économiques mondiales font des planifications sur l'organisation et la libéralisation du commerce et que l'Afrique doit en tenir compte sinon, elle court le risque d'être marginalisée. A cet égard, il a déclaré que le Ghana a considérablement augmenté ses exportations vers les pays d'Afrique de l'Ouest et qu'elles sont actuellement plus élevées que les exportations vers l'Europe. Il a également indiqué que le commerce ne peut être dissocié de l'industrialisation. Par ailleurs, il a souligné le rôle majeur que les banques et les institutions financières et l'essor de l'Internet et des TIC ont à jouer pour accompagner le processus.

26. Dr Yonov Agah, directeur général adjoint de l'OMC a déclaré que le système commercial multilatéral a toujours existé parallèlement aux accords commerciaux plurilatéraux tels que les MRTA et que l'Afrique doit trouver le meilleur moyen de profiter du système. Il a ajouté que les échanges commerciaux ne se limitent plus uniquement à une question de frontière, mais englobent également des questions



nationales comme la politique de la concurrence et les investissements. Il a déploré le fait que les pays africains ne peuvent participer avec efficacité aux MRTA étant donné qu'ils ne sont pas partie dudit processus. Par conséquent, il a souligné qu'il est plus urgent que jamais pour les États africains de se prononcer en faveur du multilatéralisme. Il a également conseillé aux États africains d'examiner l'impact des TTIP sur leurs relations commerciales avec les États-Unis (AGOA) et l'UE (APE).

**27.** Dr Arancha Gonzalez, directeur exécutif du Centre du commerce international, a indiqué que la multiplication des accords commerciaux multilatéraux ne constitue pas le principal changement dans le système mondial mais plutôt, que les principaux acteurs (à savoir l'UE, les États-Unis, le Japon et maintenant la Chine) signent des accords entre eux. Elle a déclaré que le ralentissement du commerce mondial s'explique par le ralentissement de la croissance de la chaîne de valeur en Asie de l'Est. A cet égard, elle a ajouté que cette situation permet d'envisager de grandes opportunités pour l'Afrique qui représente la plus grande source inexploitée de développement de la chaîne de valeur dans le monde. Elle a déclaré que l'on s'achemine vers un monde où les barrières non tarifaires remplacent les droits de douane qui sont les principales barrières au commerce et a souligné la nécessité d'examiner la question des barrières non tarifaires dans le cadre des MRTA. Elle a conclu son propos en invitant les États africains à se concentrer sur les opportunités de valeur ajoutée et les activités complémentaires nécessaires, telles que le renforcement des compétences, la qualité, l'emballage, la marque des produits, la stratégie de marketing, l'étiquetage, etc, qui aideront les PME à ajouter plus de valeur.

## **Débats**

**28.** Dans les débats qui ont suivi, les ministres et les participants ont apporté les contributions suivantes:

- l'Afrique doit percevoir la ZLEC d'un point de vue stratégique, pragmatique et pratique;
- les États membres doivent soutenir la capacité de l'UA comme facteur important de l'amélioration des échanges régionaux;
- les défis peuvent émerger en termes de baisse des prix des produits de base, mais il existe aussi des opportunités au sein de la classe moyenne grandissante et l'augmentation de la demande des consommateurs;
- les APE ne doivent pas représenter une menace pour l'intégration économique de l'Afrique ni entraîner la perte d'emplois et la baisse des investissements sur le continent;
- l'intégration politique doit aller de pair avec l'intégration économique;
- il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur le secteur privé en tant que principal moteur de développement de la chaîne de valeur;
- il est nécessaire de se concentrer davantage sur la facilitation de la circulation des personnes sur le continent en tant que moyen de promouvoir le développement du secteur privé;
- la contribution du secteur des services au PIB de l'Afrique est de plus en plus importante et est cruciale au programme d'intégration;

- le potentiel d'intégration du marché régional et le développement des marchés régionaux doivent être exploités et sa mise en œuvre doit être l'objet d'une priorité;
- le Dialogue au niveau national doit inclure le secteur privé;
- les ministres sont appelés à renforcer et soutenir la Commission de l'UA.

### **Recommandations**

- i) les Etats membres doivent appuyer davantage la Commission de l'UA afin d'assurer la mise en œuvre effective des initiatives concernant BIAT/ZLEC;
- ii) les Etats membres doivent, effectivement, mettre en œuvre les ALE régionaux;
- iii) il importe de faire du secteur privé, l'instrument fondamental du développement des chaînes de valeur en les intégrant aux processus national and régional d'élaboration des politiques;
- iv) les Etats membres doivent mettre l'accent sur les compétences et le renforcement des capacités afin que les pays africains puissent tirer profiter des opportunités émergentes.

### **Point 5 de l'ordre du jour: Examen du rapport des Hauts Fonctionnaires du commerce**

**29.** Dans le rapport des Hauts Fonctionnaires présenté par le Président de la réunion des Hauts Fonctionnaires, l'accent a été mis sur les recommandations faites par ces derniers. Le Président a, alors soumis ces recommandations aux ministres, pour examen.

**30.** Dans les discussions qui ont suivi la présentation du rapport des hauts fonctionnaires, les participants à la conférence ont fait les observations ci-après: il est nécessaire de préparer, de manière adéquate, le lancement des négociations de la ZLEC ; accorder la priorité à la mise en place de la ZLEC avant de passer à la création de l'Union douanière continentale et de la Communauté économique africaine ; s'assurer que les intérêts des PMA sont pris en compte dans la mise en place de la ZLEC; il s'avère nécessaire de renforcer les capacités de la Commission de l'UA afin qu'elle puisse effectivement appuyer les négociations de la ZLEC; lancer un appel pour une participation effective au Sommet Tripartite pour le lancement de l'ALE Tripartite et la création éventuelle d'un Fonds structurel pour s'assurer que le processus d'intégration est bénéfique pour tous les pays.

**31.** Les participants ont pris note du rapport entier et ont fait les recommandations suivantes:

## **Recommandations**

### **S'agissant des décisions antérieures de la CAMOT**

Il a été décidé que:

- i) la matrice soit actualisée, en intégrant des éléments de la décision des chefs d'État et de Gouvernement, un résumé de toutes les recommandations de la 8<sup>ème</sup> CAMOT de 2013 et la Conférence extraordinaire d'avril 2014.
- ii) la Commission de l'UA fasse le point sur l'état de la mise en œuvre des accords de libre échange au niveau de toutes les CER et qu'elle fasse de même pour l'accord de libre échange tripartite.

### **Concernant le rapport annuel de l'ARSO**

- i) tous les Etats membres de l'UA qui n'ont pas encore adhéré à l'ARSO doivent le faire d'ici à 2017;
- ii) l'ARSO et d'autres organisations panafricaines de normalisation doivent désigner l'année 2017, l'Année africaine des infrastructures de bonne qualité;
- iii) la Commission de l'UA et l'ARSO doivent mener des campagnes de sensibilisation accrues et mobiliser tous les acteurs, sur le rôle des infrastructures de bonne qualité en Afrique;
- iv) la Commission de l'UA et les institutions chargées des infrastructures de bonne qualité doivent faire le point sur l'état des infrastructures de bonne qualité en Afrique ; et développer un plan stratégique pour les infrastructures de bonne qualité en Afrique.

### **S'agissant de la mise en place de la Zone de libre échange continentale**

- (i) il est nécessaire d'intensifier les préparatifs pour le lancement des négociations de la ZLEC en:-
  - (a) convoquant des réunions régionales consultatives dans les régions où cela n'a pas encore été fait et en organisant un atelier de validation pour examiner tous les rapports;
  - (b) demandant des études sur : une évaluation faite par la CEA/COMMISSION DE L'UA et les CER qui ne sont pas régies par un ALET sur une option qui peut faciliter les négociations efficaces de la ZLEC; l'analyse comparative des Règles d'origine de tous les ALE en Afrique ; la COMMISSION DE L'UA et la CEA doivent aussi évaluent le degré d'engagement des différents APE qui ont été finalisés et leur implication sur la ZLEC ;

- (c) exhortant la COMMISSION DE L'UA et la CEA à demander une étude sur le développement industriel dans le contexte de la ZLEC et de l'analyse situationnelle et comparative de la libéralisation des tarifs dans les ZLE régionales ;
  - (d) convoquant une session spéciale des Hauts Fonctionnaires, précédée par une réunion des experts pour examiner toutes les questions relatives aux préparatifs et pour élaborer une Feuille de route devant conduire au lancement des négociations de la ZLEC.
- (ii) la Commission de l'UA doit élaborer une stratégie de mobilisation des ressources afin de garantir la disponibilité durable des ressources pour le processus ;
  - (iii) la CEA doit commander des études sur la conception du pilier d'industrialisation dans le contexte de la ZLEC et du BIAT sur la base du programme de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) ;
  - (iv) la Commission de l'UA et l'ARSO doivent élaborer un plan de travail sur les infrastructures de bonne qualité qui sera soumis à la réunion des hauts fonctionnaires;
  - (v) les arrangements institutionnels pour les négociations de la ZLEC doivent comprendre un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace; la Commission de l'UA doit également procéder à une évaluation des capacités et au développement pour les différentes parties prenantes, notamment les négociateurs, les CER et le secteur privé ;
  - (vi) l'UA continuera les préparatifs pour le lancement de la ZLEC vers la mi-juillet 2015 comme prévu pendant que les négociations de la ZLE tripartite continue et elle travaillera ensuite, sur les autres étapes prioritaires préconisées dans le Traité d'Abuja telles que les unions douanières et le marché commun;
  - (vii) la Commission de l'UA / CEA doivent faire, au niveau des CER, une analyse claire de l'état d'avancement des négociations des ALE régionaux et de la situation concernant la tripartite et les autres CER;
  - (viii) la Commission de l'UA et la CEA doivent élaborer une matrice en indiquant clairement la liste des différents domaines à couvrir, les études à entreprendre ainsi que les exigences en matière de ressources humaines et financières, pour mener à bien le travail;
  - (ix) la Commission de l'UA et la CEA doivent entreprendre toutes ces démarches préparatoires avant la réunion des Hauts fonctionnaires, publier les documents, au moins deux semaines à l'avance afin de s'assurer que les États membres sont en mesure d'entreprendre des consultations nationales et ou régionales et d'éviter les défis liés au

manque de documentation et à une bonne préparation des réunions qui font que des questions pertinentes ne sont pris en compte dans l'ordre du jour de la CAMOT;

- (x) la Commission de l'UA doit élaborer une Feuille de route devant conduire au lancement des négociations de la ZLEC avec des détails spécifiques sur les études planifiées et la programmation des réunions. Les besoins de la Commission de l'UA en matière de ressources et des capacités doivent être précisés ;
- (xi) une réunion ministérielle doit être organisée avant le lancement des négociations de la ZLEC.

### **S'agissant des projets des objectifs et des principes directeurs pour la négociation de la Zone de libre échange continentale (ZLEC)**

- (i) la Commission de l'UA doit préparer un document de réflexion sur les modalités et l'approche des négociations sur la ZLEC et un calendrier pour les négociations sur la ZLEC qui seront soumis pour examen, aux Hauts fonctionnaires chargés du commerce au cours de leur session spéciale ;
- (ii) la session spéciale des Hauts fonctionnaires chargés du commerce doit être précédée par une réunion d'Experts des affaires commerciales.

### **S'agissant du projet d'arrangements institutionnels pour la négociation sur la Zone de libre-échange continentale ZLEC**

- (i) Les participants ont adopté ***les arrangements institutionnels pour la négociation sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Rev 3, Reference TI/TD/IA/Rev 3*** tel que proposée dans le document.

### **S'agissant du rapport du rapport des Directeurs généraux de la douane, il a été décidé que:**

- (i) le rôle du Comité technique des douanes (CTD) vis-à-vis du sous-comité des Directeurs généraux des Douanes (AUSCDGCs) doit être examiné conformément aux autres mécanismes institutionnels dans le cadre de l'architecture ZLEC;
- (ii) les Termes de référence de l'AUSCDGCs doivent être examinés pour déterminer les problèmes qui doivent être soumis à l'attention des Ministres du commerce, étant donné que dans la plupart des États membres, les administrations douanières dépendent des ministères des Finances;
- (iii) il est nécessaire de partager les meilleures pratiques sur les questions d'intégrité et d'éthique en douanes ;

- (iv) la prochaine journée Africaine de la fonction publique doit être consacrée à l'Intégrité et l'Ethique en douanes ;
- (v) les Etats membres doivent accorder la priorité à l'interconnectivité continentale des services des douaniers basée sur des systèmes de dédouanement et d'information.

### **S'agissant de la révision des négociations multilatérales**

- (a) L'Etat doit jouer un rôle dans les négociations de l'OMC et dans la définition des perspectives;**

Les participants ont adopté la Déclaration sur les questions relatives à l'OMC.

- (b) Etat d'avancement des négociations des APE et perspectives**

- i) il est nécessaire que la Commission de l'UA et la CEA entreprennent une révision des textes des APE conformément à la Déclaration de Bruxelles afin d'identifier les implications pour l'intégration économique régionale;
- ii) la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEA, doit mener une étude sur l'atténuation des impacts négatifs des APE et les opportunités commerciales que peuvent générer les APE afin d'aider les pays qui ne les ont pas encore signés, à disposer d'informations sur des questions telles que les offres des marchés et à identifier les secteurs qui doivent être exclus;
- iii) les pays et les régions engagés dans les négociations des APE doivent partager, entre eux, et avec la Commission de l'UA les textes convenus dans le cadre des APE en vue de renforcer le partage des informations; ils doivent également assurer la coordination de la mise en œuvre.

- (c) Discussion sur les méga transactions commerciales et leurs implications pour l'Afrique**

- (i) La Commission de l'UA et la CEA doivent mener des études sur les méga transactions commerciales et leur implication sur l'intégration continentale de l'Afrique.

### **S'agissant du rapport sur la reconduction de l'AGOA**

- (i) les pays africains doivent créer les synergies nécessaires pour augmenter leurs capacités afin de maximiser les bénéfices de l'AGOA;
- (ii) les Etats membres de l'AU doivent faire pour la révision des critères d'éligibilité afin de faciliter la participation de tous les pays africain à l'AGOA;

- (iii) l'Honorable Sekh ulumi Ntsoaole, Ministre du Commerce, de l'Industrie, de la coopération et du marketing du Royaume de Lesotho a été choisi pour représenter les ministres du commerce de l'Union africaine en collaboration avec le Groupe des Ambassadeurs à Washington pour rencontrer les membres de l'Administration et du Congrès américains en vue de la reconduction de l'AGOA lors de la session inter régime.

**Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses**

32. Au cours de cette session, les participants à la réunion ont exprimé leur préoccupation quant à la manière dont la 9<sup>ème</sup> Conférence de la CAMOT a été organisée. Les États Membres ont demandé instamment à la Commission de prendre des dispositions appropriées en vue d'améliorer l'organisation des prochaines réunions, en ce qui concerne l'envoi des documents dans les délais prescrits, les facilités logistiques et administratives. Les participants à la réunion ont convenu qu'il importe de renforcer les capacités de la Commission de l'UA pour qu'elle soit à même de mener à bien, le processus des négociations de la ZLEC.

33. Les participants à la réunion ont pris note des observations qui ont été faites.

**Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport des ministres**

34. Les participants à la réunion ont adopté le rapport.

**Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

35. La Présidente a remercié tous les délégués pour leur participation active et pour les progrès réalisés dans le cadre des différentes délibérations sur les points inscrits à l'ordre du jour et a déclaré, close, la réunion.

**DÉCLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LES QUESTIONS DE L'OMC**



## DÉCLARATION d'ADDIS ABEBA SUR LES QUESTIONS DE L'OMC

1. **Nous**, ministres du Commerce des Etats membres de l'Union africaine;
2. Réunis à Addis-Abeba les 4 et 5 décembre 2014 à l'occasion de la neuvième session ordinaire de la Conférence de l'UA des ministres du commerce dans le but d'examiner l'état d'avancement des négociations de l'OMC depuis la conclusion de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC;
3. **Reconnaissant** le mandat unique de l'OMC en tant que l'un des principaux piliers de l'architecture de la gouvernance économique mondiale;
4. **Rappelant** le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, qui, souligne entre autres qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique; et le caractère fondamental du principe du développement durable ;
5. **Soulignant** la primauté de la Déclaration ministérielle de Doha et l'ensemble des résultats de juillet 2004 comme base pour conduire et conclure les négociations du Programme de Doha pour le Développement (PDD) en vue d'obtenir des résultats significatifs, en terme économique, pour le développement;
6. **Préoccupés** par le manque d'engagement de la part de certains Membres de l'OMC à accorder la priorité à la transformation des décisions concernant les PMA et les décisions de la neuvième conférence ministérielle (CM9) non contraignants en résultats contraignants;
7. **Réitérant** notre préoccupation face à la tendance observée chez les principaux membres à détourner leur attention du cadre du PDD au profit d'accords plurilatéraux qui ne cessent de proliférer;
8. **Soulignant** l'importance et la pertinence constante des négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD) et la nécessité de les conclure en conformité avec les mandats existants et les principes qui y sont intégrés, en particulier les principes de l'engagement unique, de la réciprocité qui ne soit pas totale et du traitement spécial et différencié, aucun engagement de réduction pour les PMA;
9. **Soulignant** en outre la prééminence des principes directeurs dans les négociations du Programme de Doha pour le développement, à savoir la pleine participation des membres, des négociations ouvertes, transparentes, des négociations inclusives et dirigées par les membres ;
10. **Réitérant** notre ferme détermination que les négociations sur l'agriculture et l'AMNA doivent être fondés sur les projets de modalités de 2008 tout en tenant compte des circonstances particulières des États africains ;

Par la présente,

11. **Réaffirmons** la Déclaration d'Addis-Abeba de 2013 sur les questions de l'OMC, ainsi que les conclusions des discussions de la 23ème session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur les questions de l'OMC ;

12. **Demandons** aux Membres de renouveler leur engagement pour s'assurer que la dimension du développement soit au centre des résultats négociées avec des résultats contraignants auxquels un traitement prioritaire doit être accordé conformément au paragraphe 1.11 de la Déclaration ministérielle de Bali;

13. **Rejetons** fermement l'introduction de nouvelles questions dans les négociations de l'OMC avant la conclusion du PDD;

14. **Réaffirmons** la nécessité de déterminer les questions clés dans le programme de travail post-Bali qui soutiennent et mobilisent les efforts visant à réaliser la transformation structurelle stratégique de l'Afrique et l'agenda de l'intégration régionale ;

15. **Reconnaissons** l'importance des trois décisions prises par le Conseil général le 27 Novembre 2014, qui constituent le fondement du programme de travail sur tous les éléments en suspens du Cycle de Doha. Nous affirmons que cette évolution montre que le système multilatéral fonctionne bien lorsque tous les membres sont favorables à la pleine participation, et font preuve de compréhension mutuelle, d'engagement, de volonté et de souplesse. Nous espérons donc que cette évolution va encourager les membres de l'OMC à jouer un rôle de premier plan en accordant la primauté aux négociations multilatérales, plutôt que de poursuivre dans la voie des initiatives plurilatérales ;

16. **Nous reconnaissons** l'importance systémique de la conclusion de l'accord de facilitation des échanges ; nous restons préoccupés du fait que les questions d'importance pour les pays africains et de nombreux autres pays en développement n'ont pas abouti à des conclusions contraignantes à Bali

## **I. Questions spécifiques de l'OMC**

### **A. Agriculture**

17. **Réaffirmons** notre appel pour remédier aux déséquilibres systémiques représentatifs des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier, l'Accord sur l'agriculture par le biais duquel des distorsions sur les marchés mondiaux continuent de compromettre les gains économiques potentiels de l'Afrique contenus dans l'avantage comparatif de l'Afrique ;

18. **Soulignons** que l'agriculture reste au centre de l'agenda de l'Afrique à l'OMC. Nous insistons donc sur le besoin urgent d'améliorer l'accès aux marchés pour soutenir la valeur ajoutée, la création d'emplois et le développement global du secteur de l'agriculture en Afrique;

19. **Réaffirmons** l'importance de la sécurité alimentaire pour les pays africains et réitérons la nécessité de réaliser la sécurité alimentaire sur le continent. Nous soutenons les efforts déployés par les pays en développement importateurs net de produits alimentaires (PDINPA) à l'égard de l'établissement des règles de l'agriculture à l'OMC, et à cet égard nous soulignons la nécessité urgente pour une mise en œuvre intégrale de la Décision de Marrakech sur les PDINPA pour permettre une amélioration de la sécurité alimentaire et la productivité agricole dans les PDINPA et les PMA;

20. **Réaffirmons** en outre la nécessité de renforcer la discipline de la catégorie verte pour s'assurer que les mesures notifiées au titre de la catégorie verte sont conformes aux critères de base, et d'introduire des éléments nécessaires à la catégorie verte pour tenir compte des circonstances particulières des pays en développement membres afin de remédier aux déséquilibres actuels qui découlent de l'Accord sur l'agriculture;

21. **Prenons note** de la décision du Conseil général sous la référencé WT/GC/688 sur les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et rappelons la communication du Groupe africain reproduite dans le document TN/AG/GEN/15 qui devrait orienter les négociations vers une solution permanente ;

22. **Exhortons** les Membres de l'OMC à se conformer à la Déclaration ministérielle de Hong Kong et à la Décision ministérielle de Bali pour tenir leurs engagements d'assurer l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation agricoles et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent; et d'accorder une attention particulière pour que lesdites questions soient une priorité du programme de travail post Bali.

## **B. Cotton**

23. **Réitérons** que la question du coton doit être une priorité dans les négociations de l'après-Bali, conformément au mandat ministériel de Hong Kong et de la Décision ministérielle de Bali ; et sur la base du texte révisé du projet de modalités sur l'agriculture du 6 décembre 2008 (TN/AG /W/Rev4.).

## **C. Accès aux marchés pour les produits non Agricoles**

24. **Soulignons** que la dimension du développement doit être au centre des négociations sur l'AMNA. Les Modalités relatives à l'AMNA 2008 intègrent le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale et les flexibilités pour les pays en développement et les PMA, qui doivent être la base des négociations sur l'AMNA tout en prenant en compte l'examen des circonstances particulières des Etats africains. Le résultat des négociations sur l'AMNA doit soutenir le développement industriel, la diversification économique et l'agenda de transformation structurelle de l'Afrique.

## **D. Services**

25. **Réaffirmons** que le processus de négociation doit rester multilatéral, totalement transparent et axé sur une approche inclusive. Les consultations plurilatérales ne doivent pas se substituer au processus multilatéral inclusif

26. **Soulignons** que les résultats du PDD, eu égard à tous les accords actuels et futurs de l'OMC, doivent inclure une assistance financière et technique et des mesures de renforcement des capacités sectorielles durables dans le cadre du traitement spécial et différencié.

27. **Insistons** sur la nécessité d'assurer que l'Afrique obtienne des retombées économiques dans les trois piliers des négociations (agriculture, AMNA et services) ;

#### **E. Questions des pays les moins avancés**

28. **Rappelons** que les questions des PMA, tels que l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine préférentielles et le coton, sont d'une importance capitale pour l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral; nous demandons aux membres de donner la priorité à ces questions en vue de les transformer en un règlement négocié juridiquement contraignant.

29. **Rappelons** en outre la demande collective présentée par le Groupe des PMA, le 21 Juillet 2014, conformément à la décision sur la mise en œuvre de la dérogation concernant les Services des PMA (décision ministérielle du 07 Décembre 2013 (WT / MIN (13) / 43, WT / L / 918). Nous attendons avec intérêt à une réunion de HAUT NIVEAU qui se tiendra à la mi-janvier 2015, tel que stipulé dans la Décision portant octroi d'une dérogation, où les membres non PMA qui sont en mesure de le faire devront indiquer les secteurs et modes de fourniture qu'ils ont l'intention d'accorder dans le cadre d'un traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des PMA.

30. **Reconnaissons et accueillons** favorablement le Cadre intégré renforcé (CIR) comme un important outil pour la fourniture de l'aide pour le commerce et comme un instrument de renforcement des capacités commerciales des PMA. Nous saluons le rapport de l'évaluation globale qui a réaffirmé la pertinence du Cadre intégré renforcé. Nous appelons donc à une décision en temps opportun sur l'extension du CIR au-delà de son mandat de 2015. À cette fin, nous invitons instamment tous nos partenaires au développement à continuer à respecter leur engagement en vue de combler l'écart de financement actuel pour assurer une transition harmonieuse de la phase suivante et pour maintenir l'élan actuel. Par ailleurs, nous lançons un appel pour que des efforts spéciaux soient consentis lors de la prochaine phase post-2015 d'Elf pour harmoniser ses efforts avec les initiatives d'intégration régionale sur le continent.

#### **F. Accord sur la facilitation des échanges**

31. **Accueillons** favorablement la mise en place du Fonds au titre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges, comme instrument qui fournit l'assistance et soutient le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. Nous demandons l'élargissement du champ d'application du Fonds de l'Accord sur la Facilitation des Echanges pour inclure des projets d'infrastructures matérielles et non matérielles pour faciliter la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

32. **Reconnaissons** que la facilitation des échanges ne se limite pas uniquement aux mesures aux frontières visant à accélérer la mainlevée et le dédouanement des marchandises, mais également comprend la mise en place d'infrastructures nécessaires au transport des marchandises, pour promouvoir les échanges inter régionaux.

33. **Préoccupés** du fait que sans le soutien financier et technique nécessaire, il sera difficile de mettre en œuvre bon nombre de mesures de l'Accord sur la facilitation du commerce, compte tenu des ressources budgétaires limitées de la plupart des pays africains ; prenant note du fait que les pays africains et les PMA seront obligés de mener la plupart des réformes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, et qu'à ce stade bon nombre d'entre eux ne peuvent déterminer clairement la disponibilité et la pertinence de l'appui dont ils ont besoin pour répondre aux obligations onéreuses de l'Accord. Nous invitons instamment les partenaires au développement à honorer leurs obligations et engagements en fournissant l'assistance et le soutien requis au renforcement des capacités.

34. **Soulignons** l'importance de l'inclusion du paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Doha dans le préambule de la décision du Conseil général concernant la facilitation des échanges, contenue dans le document WT/PCTF/W/28, pour servir de base à l'évaluation de l'équilibre général, au fur et mesure de l'élaboration du programme de travail post-Bali dans le contexte des négociations de Doha pour le développement.

#### **G. ADPIC**

35. **Demandons** aux Membres de l'OMC d'amender l'Accord sur les ADPIC pour y inclure une exigence obligatoire pour les demandeurs de brevet de divulguer l'origine du matériel biologique et des savoirs traditionnels utilisés dans leurs inventions, la preuve du consentement préalable éclairé et les arrangements de partage des bénéfices avec le pays d'origine et les communautés concernées en vue d'établir une relation mutuellement bénéfique entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique dans la mise en œuvre des obligations découlant des deux accords. Nous demandons par conséquent l'intensification des activités sur ces questions. **Demandons, par ailleurs,** aux membres d'amender l'Accord sur les ADPIC afin qu'il reconnaisse le savoir traditionnel comme des droits de propriété intellectuelle qui méritent d'être protégés.

#### **H. STATUS D'OBSERVATEURS DE L'UNION AFRICAINE A L'OMC**

36. **Mandatons** la Commission de l'Union africaine à renouveler sa demande au directeur général de l'OMC et à tous les organes de l'OMC pour solliciter l'octroi du statut d'observateur permanent à l'Union africaine au sein de tous les organes de l'OMC.

37. **Exhortons** tous les membres de l'OMC à appuyer les efforts de l'Union africaine pour s'assurer le statut d'observateur permanent au sein de l'OMC.

## I. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

38. **Rappelons** les propositions du Groupe africain relatives à la réforme du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et exhortons les Membres à s'assurer que toute réforme de ce mécanisme facilite la participation des pays africains au système de règlement des différends, atténuant ainsi les difficultés auxquelles sont confrontés les pays africains dans l'utilisation du système.

## J. Questions de développement

39. **Insistons** que les résultats du PDD doivent contenir une assistance financière et technique adéquate axée sur la demande et un renforcement des capacités durable, faisant partie intégrante du traitement S & D en vertu de tous les Accords de l'OMC;

40. **Réaffirmons** le rôle central et l'importance du traitement spécial et différencié et les dispositions pertinentes dans les accords de l'OMC, et exhortons les membres de l'OMC, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha, à examiner toutes les dispositions S & D afin de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Nous accordons également une importance égale et plus grande à l'achèvement rapide du programme de travail S & D énoncé au paragraphe 12.1 de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, et entériné par le paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle.

## K. Aide pour le commerce

41. **Nous félicitons** du prochain 5<sup>ème</sup> Examen global de l'Aide pour le commerce sous les auspices de l'OMC et soulignons l'importance de son thème: «Réduire les coûts du commerce pour la croissance durable et inclusive», dans le contexte de la stimulation du commerce intra-africain.

42. **Réitérons vivement** notre appel à la mobilisation de nouvelles ressources **effectives**, additionnelles, durables et prévisibles, qui sont indispensables à la mise en œuvre effective et efficace des priorités liées au commerce des pays africains pour faire face aux problèmes d'infrastructures et aux contraintes liées à l'offre.

## L. Accession

43. **Réaffirmons** notre entière solidarité avec tous les pays africains dans le processus d'accession à l'OMC et exhortons les Membres de l'OMC à adopter des mesures et des décisions visant à simplifier les procédures d'accession et à renforcer les mécanismes institutionnels existants, notamment la définition de règles transparentes de la mise en œuvre des dispositions de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC;

44. **Soulignons** la nécessité de la mise en œuvre intégrale des tous les aspects de la décision du Conseil général, datée du 25 juillet 2012, sur l'accession des PMA, visant à renforcer, rationaliser et concrétiser les lignes directrices de 2002 relatives à l'accession des PMA par tous les Membres de l'OMC, en tenant dûment compte des circonstances spécifiques et des objectifs de développement des PMA accédants;

45. **Exhortons** les membres de l'OMC, le Secrétariat de l'OMC et les organisations internationales pertinentes à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités avant, pendant et durant le suivi du processus d'accèsion, conformément à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement.

## II. Soutien au Groupe africain

46. **Conscients** du fait que les négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD) vont s'intensifier dans le cadre du programme de travail post-Bali et conscients aussi des difficultés en termes de capacité auxquelles sont confrontées les Missions Africaines et la délégation permanente de l'Union africaine à Genève, nous demandons à nos partenaires au développement d'appuyer techniquement la participation du Groupe africain aux négociations du PDD par le biais de l'Union africaine et de la CEA;

## III. Autres faits nouveaux

47. **Notons** avec satisfaction les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue du 3 au 5 novembre 2014, à Vienne, Autriche, et nous saluons le plan d'action décennal ambitieux visant à accélérer le développement durable dans les pays en développement sans littoral, ainsi que les six priorités clairement définies visant à enclencher une transformation structurelle des économies et des infrastructures développement de ces pays.

48. **Prenons en outre**, note des résultats de la 3ème Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement, tenue au Samoa du 1 au 4 Septembre 2014, et demandons que des progrès soient réalisés à l'OMC dans la mise en œuvre du programme de travail sur les petites économies, en tenant compte des dispositions existantes relatives au traitement spécial et différencié. Nous soulignons la nécessité de soutenir l'intégration des petits Etats insulaires en développement au plan régional et dans les marchés mondiaux.

## IV. Agenda post 2015

49. **Nous félicitons** des efforts faits par les Nations Unies pour faire avancer l'agenda de développement post 2015, et encourageons que l'accent soit davantage mis sur le rôle du commerce dans la promotion de la croissance socio-économique inclusive et comme un «facilitateur» du développement avec ses importantes composantes dans des domaines clés tels que l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, le développement des infrastructures et la préservation de l'environnement.

## V. Lieu de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC (CM10)

50. **Saluons** et soutenons **pleinement** la candidature du gouvernement kenyan d'accueillir la 10<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, en décembre 2015. Nous nous félicitons du retrait de la Turquie en faveur du Kenya. Nous appelons tous les membres à approuver la candidature du Kenya pour abriter la 10ème

Conférence ministérielle, tout en notant que ce serait pour la première fois qu'une Conférence ministérielle de l'OMC se tiendra en Afrique.



**DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LA LOI SUR LA CROISSANCE ET LES  
PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'AFRIQUE (AGOA)**

## DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR LA LOI SUR LA CROISSANCE ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'AFRIQUE (AGOA)

**Nous**, les Ministres du Commerce des Etat-membres de l'Union Africaine (UA), réunis à Addis-Abeba en Ethiopie, du 4 au 5 décembre 2014 dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'UA;

**Prenant note** du fait que l'AGOA arrive à terme le 30 septembre 2015;

**Préoccupés** par le fait que la reconduction homogène s'achève à la fin de 2014;

**Préoccupés, par ailleurs**, par le fait que les études en cours commandées par le Congrès sur la promotion de l'AGOA peuvent retarder la reconduction de l'AGOA;

**Soulignant** l'importance stratégique de l'AGOA qui représente non seulement un instrument politique visant à renforcer le commerce et les relations économiques entre l'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique mais aussi un instrument d'appui à la transformation économique et au renforcement de l'intégration continentale ;

**Rappelons** les conclusions du Sommet des dirigeants d'Afrique et des Etats-Unis d'Amérique et du Forum de l'AGOA tenus en août 2014 qui préconisent une reconduction homogène assortie d'une disposition, concernant les tissus fabriqués dans des pays tiers et d'un engagement de rendre les règles d'origines plus flexibles;

**Par la présente**,

1. Réaffirmons notre Déclaration d'Addis de 2013 sur la Loi et les perspectives de croissance de l'Afrique (AGOA) de la 8<sup>ème</sup> Session Ordinaire;
2. Appelons de Congrès Américain à renouveler l'AGOA d'ici à la fin de décembre 2014 afin de respecter l'objectif de la reconduction homogène de la loi ;
3. Appelons en outre, le Congrès Américain à envisager la reconduction de l'AGOA pour une période de 15 ans au moins, avec une disposition sur les pays tiers couvrant toute la durée de la loi sur l'AGOA;
4. Insistons sur la nécessité d'assurer des critères d'éligibilité moins complexes en vue de faciliter la participation de tous les pays africains;
5. Invitons les Etats-Unis à examiner avec attention, l'effet de l'érosion des préférences découlant de ses actuelles négociations sur les ALE, qui vont annuler les objectifs de l'AGOA;

6. Insistons sur le fait que les questions non commerciales ne doivent pas faire partie de la reconduction de l'AGOA;
7. Confirmons l'engagement de l'Afrique à saisir les opportunités offertes par l'AGOA et à en atteindre les objectifs fixés y afférents.

**Fait à Addis-Abeba, le 5 Décembre 2014**

**Arrangements institutionnels pour la négociation de la Zone de  
libre-échange continentale (ZLEC). Rev 3**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

TI13273

Réf: TI/TD/IA/Rev3

**ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA NEGOCIATION DE  
LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE (ZLEC). REV 3**

## Arrangements institutionnels pour la négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC)

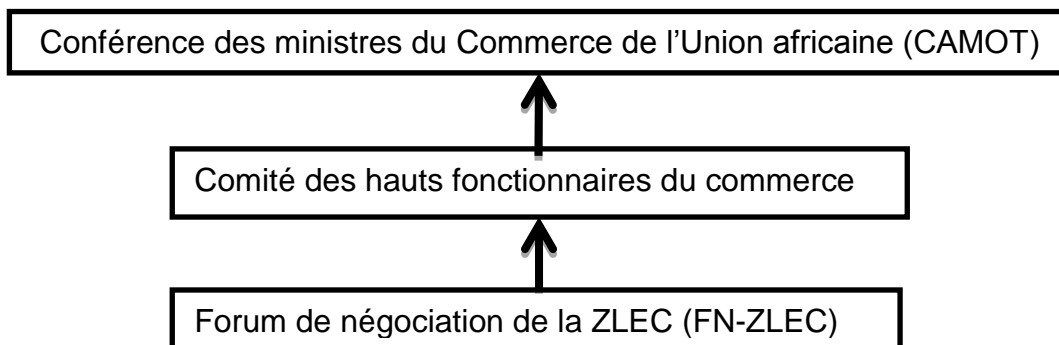
1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et des gouvernements de l'Union africaine qui s'était tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba, Éthiopie sous le thème « Stimuler le commerce intra-africain » a pris d'importantes décisions visant à améliorer l'intégration commerciale en Afrique. La Conférence, par Décision Assembly/AU/Dec.394(XVIII) et déclaration Assembly/AU/Decl.1(XVIII), a entériné un plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et a arrêté une feuille de route pour la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à la date indicative de 2017.

### *Cadre institutionnel pour les négociations*

2. La négociation de la ZLEC doit être conduite dans le cadre des arrangements institutionnels suivants :

- I. Conférence des chefs d'État et des gouvernements de l'Union africaine (la Conférence) ;
- II. Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMOT) ;
- III. Comité des hauts fonctionnaires du commerce ; et
- IV. Forum de négociation de la ZLEC (FN-ZLEC).

3. L'architecture des négociations de la ZLEC se présente comme suit :



## Composition et responsabilités des institutions

4. Les structures suivantes sont adoptées pour la mise en œuvre quotidienne des conclusions des négociations:

### **Ministres du Commerce de l'Union africaine**

5. Les ministres du Commerce de l'UA sont chargés d'assurer le leadership politique et l'orientation aux négociations de la ZLEC et de résoudre les questions contentieuses pouvant naître des négociations. Il est composé des ministres responsables du commerce extérieur des États membres de l'Union africaine. Les ministres reçoivent les rapports du Comité des hauts fonctionnaires du Commerce et rendent compte à la Conférence des chefs d'État et des gouvernements par les processus normaux des réunions des organes politiques de l'UA. Les ministres du Commerce peuvent inviter d'autres ministres sectoriels à leurs réunions selon la nature de la question à débattre.

### **Comité des hauts fonctionnaires du commerce**

6. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce est composé de secrétaires généraux et de directeurs généraux ou responsables de niveau équivalent dans les ministères du Commerce des États membres de l'Union africaine. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce reçoit les rapports du Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale et donne l'orientation au FN-ZLEC sur les questions techniques dans les négociations. et soumettent un rapport à la CAMOT.

### **Forum de négociation - ZLEC (FN-ZLEC)**

7. Le Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale (FN-ZLEC) est composé des officiels des États membres de l'UA. Le FN-ZLEC conduit les négociations commerciales et rend compte au Comité des hauts fonctionnaires du commerce sur ses activités de négociation. Les responsabilités du FN-ZLEC sont définies dans un document intitulé « Termes de référence pour le FN-ZLEC ».

### **Commission de l'Union africaine**

8. La Commission de l'Union africaine fournit et coordonne l'appui technique et administratif aux négociations sur la ZLEC. Elle sert de secrétariat au Forum de négociation de la ZLEC. La Commission élabore les documents de base et les textes à examiner au Forum de négociations sur la ZLEC. La Commission de l'Union africaine travaille en étroite collaboration avec les CER, la CEA et la BAD pour assumer cette responsabilité et coordonne les activités de toutes les institutions concernées par ces négociations.

### **Le Groupe de travail continental (GTC) sur la ZLEC**

9. Le GTC est composé du Commissaire au commerce de l'UA et des directeurs exécutifs des CER. Les responsabilités du GTC sont définies dans un document intitulé « Termes de référence du Groupe de travail continental », qui figure à l'annexe

### **Contrôle et évaluation des négociations**

10. Le HATC est chargé de contrôler l'état d'avancement des négociations sur la ZLEC. Il veille au respect des délais d'exécution tels que prévus dans la feuille de route de la ZLEC. Le progrès sur les négociations est suivi par des rapports semestriels par le président de la CAMOT, qui les soumet au HATC par l'entremise de la Commission de l'Union africaine.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2015

# Report of the 9th AU conference of ministers of trade Addis Ababa, Ethiopia, 1 – 5 December 2014

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4657>

*Downloaded from African Union Common Repository*